

Journée de professionnalisation :
19 mai 2008



GROUPE DE TRAVAIL N°2 :
COMMENT ACCOMPAGNER LA FONCTION EMPLOYEUR ?

1. OBJECTIF DE L'ATELIER

- Donner aux employeurs les outils permettant d'assumer leur fonction d'employeur (de la réflexion sur la nécessité de l'emploi à la gestion quotidienne de la relation employeurs salariés).
- Permettre aux employeurs de tendre vers une politique de ressources humaines structurée.

2. ACTEURS IMPLIQUES

Composition du groupe de travail

Le groupe de travail était composé des participants de l'atelier 2 « comment accompagner la fonction employeur ? » de la journée professionnalisation ayant émis le souhait de poursuivre les travaux amorcés.

Afin de favoriser les échanges et la formalisation d'un discours communément admis, une attention particulière a été apportée à la diversité des participants (partenaires sociaux, mouvement olympique et fédéral, représentants du Ministère des sports, associations assurant une mission d'information et de conseils dans le sport, organismes partenaires collecteurs agréés en matière de formation ...).

Animation

L'animation était assurée par le CoSMoS.

3. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Le contexte

- Les employeurs deviennent souvent **employeurs par « effet d'aubaine »** sans réflexion sur le projet associatif (besoins réels de la structure) :
 - pas de réflexion sur le positionnement du salarié dans la structure (interaction du salariat et du bénévolat ; missions...),
 - pas de vision prospective de l'évolution du salarié.
- Les employeurs du sport sont majoritairement des **bénévoles** :
 - la « fibre » employeur n'est pas innée,
 - l'investissement temps et la technicité requis par la fonction employeur sont problématiques,
 - les responsabilités induites par la fonction employeur sont contraignantes.
- Les structures sportives sont majoritairement de très petites structures et l'emploi est principalement un **emploi à temps très partiel**.

- Le sport est nouvellement doté d'une **convention collective**. L'extension de la convention collective nationale du sport a mis en lumière les dysfonctionnements existants liés à la fonction employeur.

Les constats :

- Les employeurs du sport ont un réel besoin d'accompagnement dans le cadre de leur fonction employeur.
- Il existe des dispositifs d'accompagnement des employeurs du sport, une diversité d'interlocuteurs.
- Ces dispositifs sont très souvent mal connus et mal identifiés.

4. OBJET DU GROUPE DE TRAVAIL

- Recenser les interlocuteurs, en lien avec le mouvement sportif, accompagnant la fonction employeurs.
- Vulgariser l'information (volonté forte d'être pragmatique), la rendre accessible et compréhensible pour un plus grand nombre.
- Tracer une ligne de bonne conduite qui devrait orienter les actions menées dans le cadre de l'accompagnement de la fonction employeur.

5. CONTRIBUTION DU GROUPE DE TRAVAIL

Concept de la contribution :

- Création d'un site internet présentant de manière ludique, pédagogique, pratique les interlocuteurs de la fonction employeur :
 - A chaque problématique identifiée (économiques, juridiques, administratives), aiguiller vers un interlocuteur,
 - Communiquer au tour de ce site auprès de l'ensemble des interlocuteurs concernés mais également auprès des Fédérations et leurs structures déconcentrées, le CNOSF et ses structures déconcentrées en favorisant l'échelon départemental.
- Formulation de recommandations fortes :
 - « Entreprises associatives » : les bénévoles, des employeurs comme les autres.
 - « Stratégie d'alliance » : le bénévole n'est pas un solitaire, il ne peut se décharger de ses responsabilités, mais peut être accompagné afin d'assumer ses responsabilités. Il est nécessaire d'amorcer une réflexion sur le processus d'accompagnement : la mise en place d'un réseau très élargi et d'une démarche formalisée.
 - « Proximité de l'accompagnement »
 - « Architecture des savoirs »
 - « Mutualisation – transversalité »
 - « Transmission et relève »

6. PERSPECTIVES

- Mise en service effective du site internet et communication autour de cet outil.
- Réflexion à mener sur la coordination du processus d'accompagnement.